

EARL LMA PASQUIER

Cirières (79)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale – Elevage de volailles Rubriques ICPE 2111-1 et 3660

Mars 2019



Présentation non technique du projet

Résumé non technique de l'étude d'impact

Résumé non technique de l'étude des dangers



TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET.....	5
I. PRESENTATION DU DEMANDEUR	6
II. CADRE REGLEMENTAIRE.....	6
II. 1. a. Rubriques de la nomenclature ICPE concernées	6
II. 1. b. L'enquête publique.....	8
III. PRESENTATION DU PROJET	9
III.1 LOCALISATION	9
III.2 MOTIVATIONS PAR RAPPORT AU PROJET.....	13
III.3 SOLUTION DE SUBSTITUTION	13
IV. CARACTERISTIQUES DU PROJET.....	14
IV.1 INSTALLATIONS EXISTANTES	14
IV.2 DESCRIPTIF DES BATIMENTS OBJETS DE LA DEMANDE D'AUTORISATION	14
IV. 2. a. Bâtiment 1 : Poulailier de 1 460 m ²	14
IV. 2. b. Bâtiment 2 : Poulailier de 1 815 m ²	14
IV. 2. c. Bâtiment 3 : poulailier de 1 815 m ²	14
IV. 2. d. Jardin d'hiver : cour couverte de 543 m ²	15
IV. 2. e. Récapitulatif du nombre d'animaux	15
IV.3 CONDUITE DE L'ELEVAGE.....	15
V. GESTION ET VALORISATION DES EFFLUENTS.....	17
CHAPITRE 2 : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	19
I. SYNTHESE DES ENJEUX ET EFFETS MESURES POUR EVITER REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS DE L'EXPLOITATION SUR LE MILIEU	20
CHAPITRE 3 : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS.....	24
I. IDENTIFICATION DES POTENTIELS DE DANGERS.....	25
I.1 POTENTIELS DE DANGERS LIES A L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....	25
I.2 POTENTIELS DE DANGERS LIES AUX PRODUITS	26
I. 2. a. Dangers liés au stockage de fioul.....	26
I. 2. b. Dangers liés au stockage de gaz.....	26
I. 2. c. Dangers liés aux effluents d'élevage.....	26
I.3 POTENTIELS DE DANGERS LIES AU PROCEDE ET AUX EQUIPEMENTS	27
I. 3. a. Dangers liés aux équipements	27
I. 3. b. Dangers liés à l'exploitation du site	27
II. REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS	27
II.1 RISQUE PRINCIPAL SUR L'EXPLOITATION.....	27
II.2 MESURES POUR REDUIRE CE RISQUE	27
III. ACCIDENTOLOGIE ET RETOUR D'EXPERIENCE	28
IV. ANALYSE DE RISQUES	28
V. MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION MIS EN ŒUVRE	29
V.1 MOYENS DE PREVENTION CONTRE L'INCENDIE	30
V.2 MOYENS DE PREVENTION CONTRE L'EXPLOSION	30
V.3 MOYENS DE PREVENTION CONTRE LA POLLUTION DU MILIEU	31
VI. MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	31

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Plan de situation de l'installation	10
Figure 2 : Plan des abords de l'installation au 1/2000ème (plan cadastral extrait du permis de construire)	11
Figure 3 : Prises de vue sur site	12
Figure 4 : Calculs de la production totale d'effluent de l'exploitation	17

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Rubriques concernées de la nomenclature des ICPE.....	7
Tableau 3 : Situation des communes de la zone d'étude vis-à-vis du projet	8
Tableau 3 : Risques liés aux équipements	27
Tableau 4 : Grille de probabilité (Annexe 1 de l'arrêté du 29/09/2005).....	29
Tableau 5 : Classification des risques sur l'élevage	29

Chapitre 1 : PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

I. PRESENTATION DU DEMANDEUR

Nom du demandeur :	EARL LMA PASQUIER
Siège social :	La Bergeonnière 76 140 CIRIERES
Tel :	05 49 81 10 59
Statut Juridique :	EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limité)
Création :	1990
N° SIRET :	379 031 511 00023
Code APE :	0147Z

II. CADRE REGLEMENTAIRE

II. 1. a. Rubriques de la nomenclature ICPE concernées

Le tableau en page suivante liste les rubriques de la nomenclature des installations classées susceptibles de s'appliquer au site d'exploitation de l'EARL LMA PASQUIER.

Tableau 1 : Rubriques concernées de la nomenclature des ICPE

N° de la rubrique	Intitulé et seuils	Caractéristiques sur l'unité	Régime	Rayon d'enquête
2xxx - ACTIVITÉS				
2111	<p>Volailles, gibier à plumes (activité d'élevage, vente, etc.) à l'exclusion d'autres activités spécifiques visées à d'autres rubriques</p> <p>1) Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3660 (A) 2) Autres installations que celles visées au 1 et un nombre d'emplacements > 30 000 (E) 3) Autres installations que celles visées au 1 et un nombre d'animaux-équivalents : a. > 20 000 (DC) b. > 5 000 mais ≤ 20 000 (D)</p>	<p><u>Existant</u> :</p> <p>39 900 emplacements (5 090 m²)</p> <p><u>En projet</u> :</p> <p>117 070 emplacements (5 090 m²)</p>	A	3 km
2160	<p>Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable</p> <p>Volume total de stockage :</p> <p>1. Silos plats a) > 15 000 m³ (E) b) > 5 000 m³ mais ≤ 15 000 m³ (DC)</p> <p>2. Autres installations a) > 15 000 m³ (A) b) > 5 000 m³ mais ≤ 15 000 m³ (DC)</p>	<p><i>Silos verticaux</i></p> <p><u>Existants</u> :</p> <p><u>Aliment</u> :</p> <p>6x16 m³ 3x10 m³</p> <p><u>Granulé de pailles</u> :</p> <p>3x12 m³</p> <p><u>TOTAL</u> : 114 m³</p>	NC	-
2910	<p>Installations de combustion</p> <p>A- Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse [...]</p> <p>Puissance thermique nominale :</p> <p>1) ≥ 20 MW (A) 2) > 2 MW mais < 20 MW (DC)</p>	<p><u>Groupe électrogène</u> :</p> <p>110 kVa (soit 96 kW)</p> <p><u>Canons à air chaud</u> :</p> <p>2x 85 kW (bâtiment 1) 8 x 64 kW (bât 2 et 3)</p> <p><u>Puissance thermique totale</u> : 416 kW</p>	NC	-
3660	<p>Elevage intensif de volailles ou de porcs</p> <p>1) Avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles 2) Avec plus de 2 000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg) Avec plus de 750 emplacements pour les truies</p>	<p><u>Existant</u> :</p> <p>39 900 emplacements (5090 m²)</p> <p><u>En projet</u> :</p> <p>66 770 emplacements (5 090 m²)</p>	A	3 km
4xxx – SUBSTANCES « SEVESO 3 »				
4331	<p>Liquides inflammables de catégorie 2 et 3</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>1) ≥ 1 000 T (A) 2) ≥ 100 T mais < 1 000 T (E) 3) ≥ 50 T mais < 100 T (DC)</p>	<p><i>Fioul</i> : 1 cuve (1500 L) pour les engins agricoles et le groupe électrogène, soit 1,5 T</p>	NC	-

II. 1. b. L'enquête publique

Les communes concernées par l'enquête publique, sont « *celles concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et, au moins, celles dont une partie du territoire est située à une distance, prise à partir du périmètre de l'installation, inférieure au rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées pour la rubrique dont l'installation relève* ».

Ainsi, d'après les rubriques citées dans le paragraphe précédent, **le rayon de l'enquête sera de 3 km** autour des limites de l'installation.

À l'intérieur de ce rayon, 6 communes sont concernées : Cirières, Bressuire, Courlay, la Forêt-sur-Sèvre, Cerizay et Bretignolles. Cirières est la commune d'implantation des bâtiments.

Ces communes sont figurées sur la carte 1 présentée en page **Erreur ! Signet non défini.**

Les communes sont concernées *comme suit* :

Tableau 2 : Situation des communes de la zone d'étude vis-à-vis du projet

	Département	Commune concernée par le site d'élevage	Commune du rayon de 3 km
Cirières	79	X	X
Bressuire	79		X
Courlay	79		X
La Forêt-sur-Sèvre	79		X
Cerizay	79		X
Bretignolles	79		X

Dans ces 6 communes, il sera procédé à l'affichage de l'avis au public, prévu au I de l'article R.123-11 du Code de l'environnement.

III. PRESENTATION DU PROJET

III.1 Localisation

L'EARL LMA PASQUIER existe depuis 1990, les gérants sont Annabelle et Louis-Marie PASQUIER. L'exploitation est orientée vers la production avicole (4 sites) et bovine (29 génisses sur le site de la Bergeonnière).

L'EARL LMA PASQUIER ne dispose pas de terre en propre, les effluents produits sont épandus sur les parcelles d'agriculteurs tiers et/ou transférés vers une plateforme de compostage.

Aujourd'hui, L'EARL LMA PASQUIER souhaite développer la production de poulets standards et de pintades dans les bâtiments avicoles du site de la Fuzelière qui ne produisent jusqu'à maintenant que des dindons.

Le site est composé de 3 bâtiments :

- -Un poulailler de 1 460 m² datant de 2008 (ci-après appelé bâtiment 1),
- -Un poulailler de 1 815 m² datant de 2018 (ci-après appelé bâtiment 2),
- -Un poulailler de 1 815 m² (ci-après appelé bâtiment 3) et un jardin d'hiver de 563 m² datant de 2018 également.

La carte ci-après localise l'exploitation sur les parcelles cadastrales n°74 et 76, section BR de Cirières

Aucune habitation ne se trouve dans un rayon de 100 m autour des bâtiments d'élevage. Le tiers le plus proche se trouve à plus de 190 m du premier bâtiment de volailles.

Le premier cours d'eau est à plus de 250 m du premier bâtiment d'élevage. Il s'agit d'un bras de la rivière l'Argent.

L'extrait cadastral en page suivante présente l'affectation des différents bâtiments de l'exploitation et des alentours.

Figure 1 : Plan de situation de l'installation

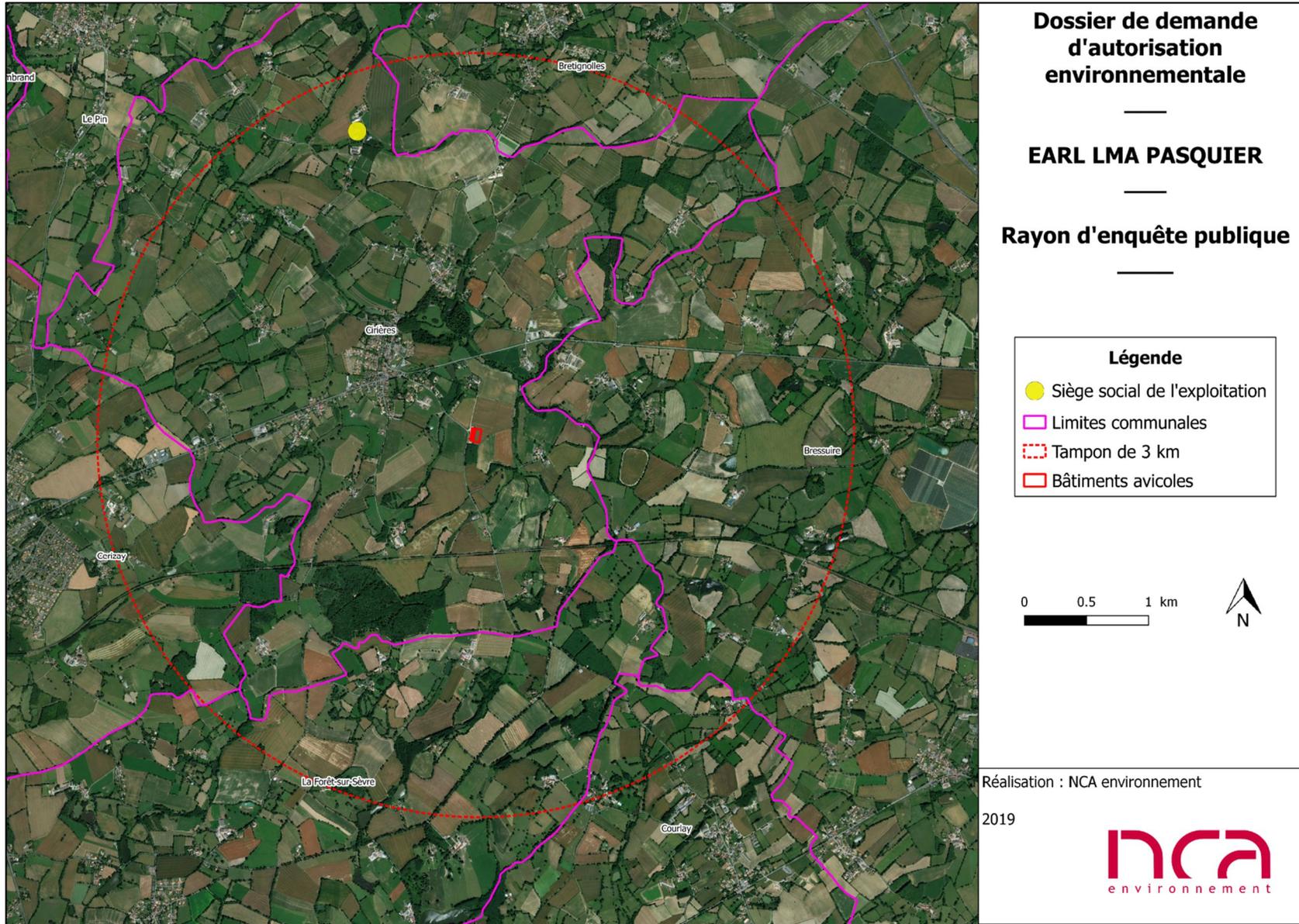
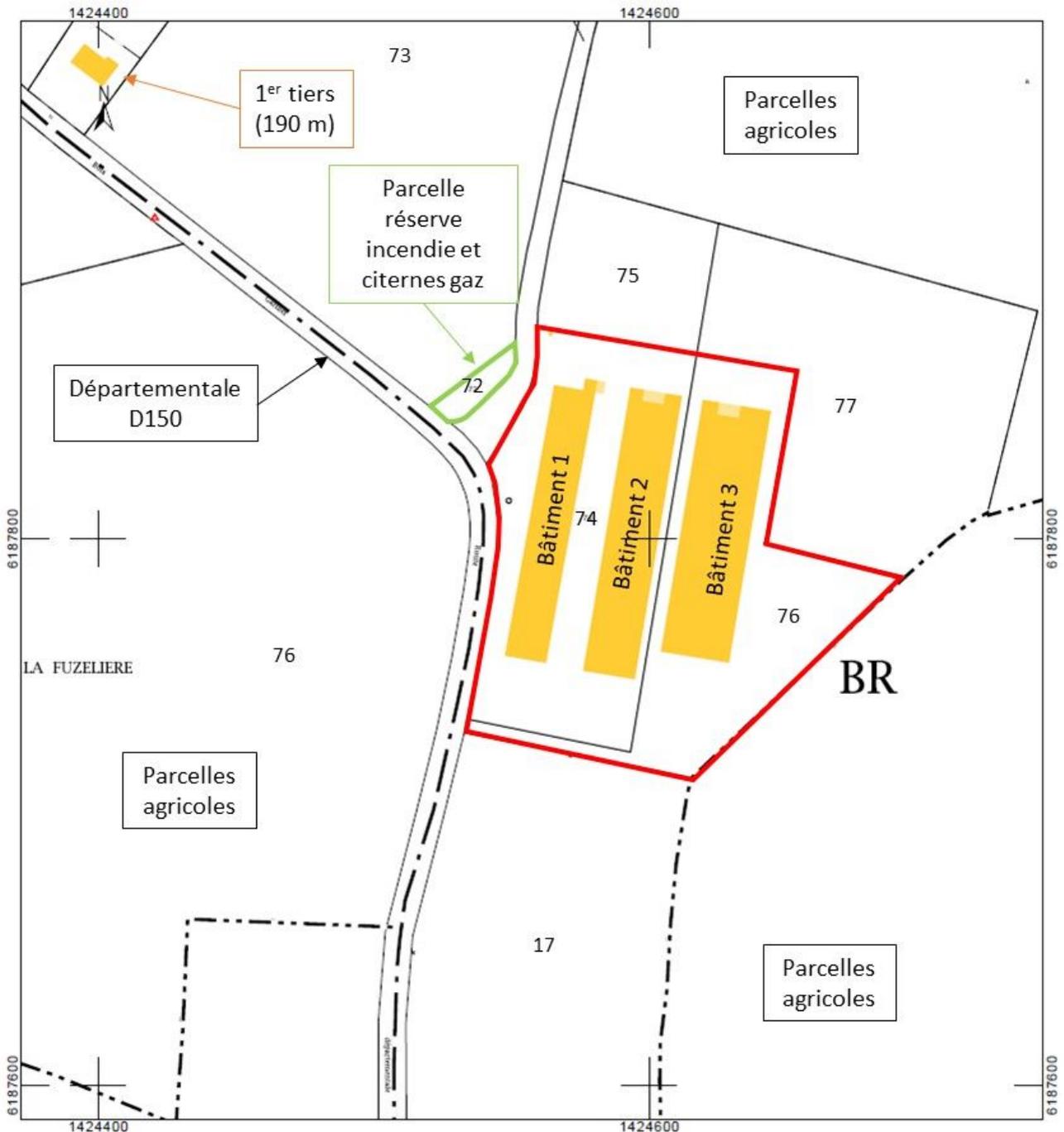
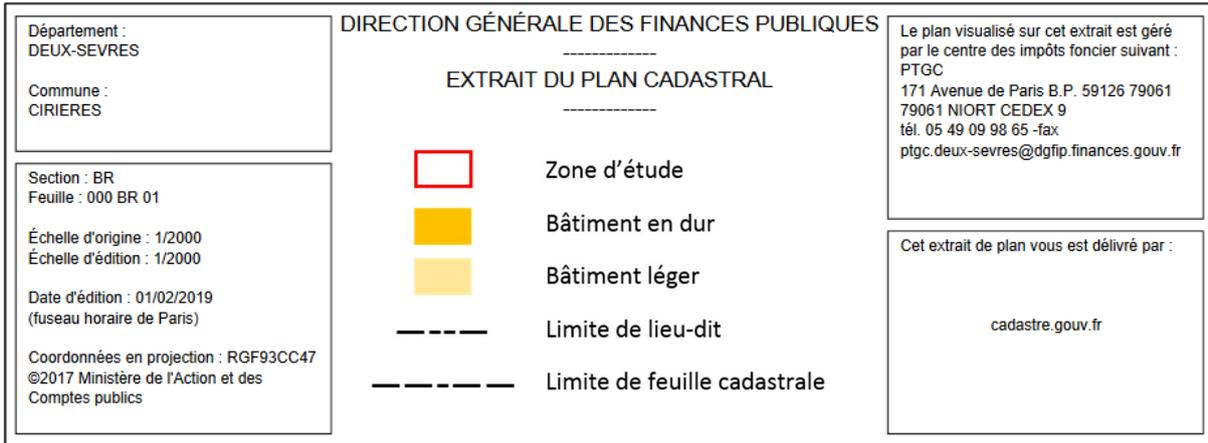


Figure 2 : Plan des abords de l'installation au 1/2000ème (plan cadastral extrait du permis de construire)





Vue des pignons des bâtiments d'élevage



Vue du jardin d'hiver depuis l'angle Nord-Est du site



Vue des bâtiments depuis l'angle Sud-Est du site

Figure 3 : Prises de vue sur site

III.2 Motivations par rapport au projet

Aujourd'hui, l'EARL LMA PASQUIER souhaite faire passer ces bâtiments avicole produisant exclusivement des dindons en bâtiments produisant également des poulets standards et des pintades. Cette diversification de la production entraîne une hausse des effectifs de production et nécessite donc une demande d'autorisation pour 117 070 emplacements, à raison de 23 poulets par m².

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un environnement économique, social et sociétal de l'agriculture et de l'élevage qui a beaucoup évolué depuis quelques années. Nous intégrons à notre démarche d'éleveur, maillon d'une filière de production avicole en développement, un rôle de gestionnaire de l'environnement pour un élevage intégré dans son territoire rural et une mission de développement durable.

Dans le contexte de hausse actuelle de la consommation de viande de volaille en France, ce projet répond à 4 objectifs complémentaires :

- Produire une volaille locale et de qualité, dans un élevage parfaitement aux normes sur le plan de l'environnement et du bien-être animal,
- Garantir un état sanitaire des animaux alliant des performances techniques et économiques optimums,
- Valoriser la production de volailles de chair, de poulets, de dindons et de pintades de l'EARL LMA PASQUIER afin d'assurer la rentabilité et la pérennité de cette dernière,
- Faciliter les coupures sanitaires entre chaque bande de production.

En outre, ce changement de production intervient dans le cadre d'une modernisation générale de l'exploitation, puisque la production aura lieu pour partie dans deux nouveaux bâtiments avicoles terminés en mai 2018 et dont les premiers lots d'élevage de dindons ont commencé en mai 2018.

Cette modernisation du site se matérialise également par la mise en place en 2018 :

- d'une aire d'équarrissage semi-enterrée avec chambre froide,
- d'une réserve incendie de 240 m³,
- d'une poche de récupération des eaux usées pour les eaux de lavage du bâtiment 1,
- de la plantation d'arbustes et d'arbres fruitiers tout autour du site (371 m en tout),
- de la mise en place de portails et grillages de 1,80 m de haut (mi 2019).

III.3 Solution de substitution

Le projet de l'EARL LMA PASQUIER entraînera une diversification de la production au sein des 3 bâtiments du site.

Les bâtiments continueront de produire des dindons si le projet de changement de production n'est pas mis en œuvre.

IV. CARACTERISTIQUES DU PROJET

IV.1 Installations existantes

Comme montré sur le plan des abords de l'installation en page 11, l'EARL LMA PASQUIER possède déjà les différents bâtiments, adaptés à l'élevage de volailles de chair :

- **Poulailler 1 : Bâtiment de 1 460 m²**

Type Louisiane consacré à l'élevage de volailles de chair, dindons construit en 1992.

- **Poulailler 2 : Bâtiment de 1 815 m²**

Type Louisiane consacré à l'élevage de volailles, dindons, construit en 2018.

- **Poulailler 3 : Bâtiment de 1 815 m²**

Type Louisiane consacré à l'élevage de volailles, dindons, construit en 2018.

- **Jardin d'hiver : cour couverte de 543 m²**

Annexe au bâtiment 3 de type auvent consacré à l'élevage de volailles, dindons, construit en 2018.

IV.2 Descriptif des bâtiments objets de la demande d'autorisation

La demande d'autorisation porte sur l'augmentation des effectifs en raison d'un changement de production au sein de bâtiments déjà existants implanté sur les parcelles cadastrales n°74 et 76, section BR de la commune de Cirières.

IV. 2. a. Bâtiment 1 : Poulailler de 1 460 m²

Le poulailler 1 est un bâtiment datant de 1992 d'une surface de 1 460 m². Son sol est bétonné, recouvert d'une litière menue-paille qui isole thermiquement les animaux au sol, en minimisant les pertes par conduction, principalement au niveau des pattes. La toiture est en fibrociment.

Les murs sont isolés par des panneaux sandwichs, apportant une bonne isolation thermique et acoustique.

Le pignon est revêtu d'un bardage en tôle imitation bois pour favoriser l'intégration dans le paysage.

IV. 2. b. Bâtiment 2 : Poulailler de 1 815 m²

Le poulailler 2 est un bâtiment datant de 2018 d'une surface de 1 815 m². Son sol est en terre battue, recouvert d'une litière menue-paille.

Les murs sont isolés par des panneaux sandwichs, d'une épaisseur de 60mm, apportant une bonne isolation thermique et acoustique.

Le pignon est revêtu d'un bardage en tôle imitation bois pour favoriser l'intégration dans le paysage.

IV. 2. c. Bâtiment 3 : poulailler de 1 815 m²

Ce bâtiment a les mêmes caractéristiques que le bâtiment 2 puisque construit en même temps, sur le même format (surface de 1 815 m², sol est en terre battue, murs isolés par des panneaux sandwichs, pignon est revêtu d'un bardage en tôle imitation bois...).

Ce bâtiment comporte en plus un jardin d'hiver. C'est un espace supplémentaire pour les volailles représentant 30 à 40% de la surface du poulailler (*voir détails ci-dessous*).

IV. 2. d. **Jardin d'hiver : cour couverte de 543 m²**

Le jardin d'hiver est une annexe (auvent) du bâtiment 3. Au niveau de la constitution du bâtiment, celui-ci dispose d'un plafond isolé, d'une partie grillagée avec une bâche enroulée sur un tube, et d'une longrine de 40 cm de hauteur.

Le sol est en terre battue et de la litière (paille, copeau) est disposée sur l'ensemble de la surface. Le fumier supplémentaire produit est évacué en même temps que celui du bâtiment volaille vers la filière de compostage existante.

Au niveau de la ventilation, celle-ci est statique, la régulation se fait via une bouche d'aération en continu, installée le long de l'annexe.

Le bâtiment est dépourvu de matériel (alimentation et abreuvement).

L'accès au jardin couvert est réalisé à l'aide de trappes de sortie disposées le long du bâtiment (0,7 * 2,5m).

Il dépend également de l'âge des volailles, de leur emplumement, et des conditions climatiques.

IV. 2. e. **Récapitulatif du nombre d'animaux**

En présence simultanée, **la demande d'autorisation porte sur un nombre maximum de 117 070 emplacements** avec un chargement de 23 poulets au m².

Le type d'animaux produits pourra évoluer suivant les besoins du marché en veillant à respecter le nombre maximum d'emplacements. Ainsi, deux types de scénarios de production pourra être mis en œuvre portant la production totale confondue à :

- **358 845 volailles par an sur le premier scénario de production, à raison de 40 720 dindons, 234 140 poulets et 83 986 pintades.**
- **315 580 volailles par an sur le deuxième scénario de production, à raison de 81 440 dindes et 234 140 poulets.**

IV.3 Conduite de l'élevage

Suite au projet, le site de la Fuzelière de l'EARL LMA PASQUIER produira plusieurs sortes de volailles : dindons, pintades et poulets standard. Les animaux seront fournis par le groupe BELLAVOL et arriveront sur l'élevage à l'âge d'un jour. **Le type d'animaux produit pourra évoluer suivant les besoins du marché en veillant à respecter le nombre maximum d'emplacements.**

- L'alimentation

L'alimentation, disponible à volonté, est adaptée en fonction de l'âge des animaux. C'est une alimentation dite « multi-phases ».

Dans le bâtiment 1, 4 lignes de chaînes, soit 360 assiettes sont à disposition pour les volailles ce qui permet une distribution automatique et à volonté.

Dans les bâtiments 2 et 3, la distribution des aliments se fait également par 4 chaînes d'alimentation pour chaque bâtiment, avec mangeoires tous les 0,75 m pour 2 d'entre elles, et tous les 1 m pour les 2 autres, soit 128 nourrisseurs polyvalents.

Les aliments sont fournis par le groupe BELLAVOL. Ils sont composés de céréales, de produits et sous-produits de graines oléagineuses, légumineuses et céréalières, de minéraux, d'acides aminés et de vitamines (dont A et E).

L'alimentation multi-phases utilisée correspond à une Meilleure Technique Disponible (MTD).

- L'abreuvement

Les animaux disposent ainsi d'abreuvoirs avec système de récupération à coupelle, disposés sur plusieurs rangées (4 lignes). L'utilisation de pipettes pour l'abreuvement évite les gaspillages et l'humidification du sol au niveau des zones d'abreuvement.

La consommation d'eau de l'élevage est contrôlée grâce à un compteur présent sur le forage alimentant en eau l'élevage. De manière générale, la quantité d'eau consommée est proportionnelle à la quantité d'aliment, soit environ 2,3 litres d'eau pour 1 kg d'aliment consommé.

Après la mise en place du projet, entre 5 341 et 6 736 m³ d'eau par an seront nécessaires pour l'abreuvement des animaux et le lavage des bâtiments (en fonction du mode de production).

V. GESTION ET VALORISATION DES EFFLUENTS

L'élevage accueillera 2 bandes de poulets et 2 bandes de dindons par bâtiment ou 1 bande de dindons, 1 bande de pintades et 2 bandes de poulets par bâtiments.

La production induite sera variée selon le type de production :

- 18 747 kg d'azote et 15 026 kg de phosphore (CORPEN 2013) pour la production une bande dindons, une bande pintades et deux bandes poulets standards ;
- 24 564 kg d'azote et 21 131 kg de phosphore pour la production de deux bandes de dindons et deux bandes de poulets standards.

L'exploitation produira des effluents sous forme de fumier avicole d'environ 710 tonnes par an dans le premier cas et d'environ 960 tonnes dans l'autre cas.

Les détails sont donnés dans le tableau qui suit. Les calculs tiennent compte des effectifs présents, du nombre de bandes, du type d'alimentation et en prenant en compte un pourcentage de perte de 5,5% de dindons et pintades et 4% de poulets par bande.

Figure 4 : Calculs de la production totale d'effluent de l'exploitation

FILIERE DE VALORISATION FUTURE DES EFFLUENTS EARL LMA PASQUIER										
Calculs de la production totale d'effluent de l'exploitation										
Catégories	Effectifs	Prod / an	Mois / mode de logement			Normes / animal / an (kg)		Rejets totaux (kg/an)*		
			L	F	Pât.	N	P ₂ O ₅	N	P2O5	
Bâtiment 1 : 1 460 m²										
V_Dinde (sexes mélangés)	11 680	11 096		4,2		0,237	0,230	2 630	2 552	
V_Pintades	24 090	22 886		2,7		0,042	0,035	961	801	
V_Poulet Stand art	33 580	63 802		2,3		0,028	0,015	1 786	957	
Bâtiment 2 : 1 815 m²										
V_Dinde (sexes mélangés)	14 520	13 794		4,2		0,237	0,230	3 269	3 173	
V_Pintades	29 948	28 450		2,7		0,042	0,035	1 195	996	
V_Poulet Stand art	41 745	79 316		2,3		0,028	0,015	2 221	1 190	
Bâtiment 2 : 1 815 m²										
V_Dinde (sexes mélangés)	14 520	13 794		4,2		0,237	0,230	3 269	3 173	
V_Pintades	29 948	28 450		2,7		0,042	0,035	1 195	996	
V_Poulet Stand art	41 745	79 316		2,3		0,028	0,015	2 221	1 190	
Total								18 747	15 026	Kg

Calculs de la composition et de la quantité d'effluents

Effluent	Vol. m ³ , t	Teneurs		Total (kg)		
		N	P ₂ O ₅	N	P ₂ O ₅	
Production Fumier de volailles	710	26,40	21,16	18 747	15 026	
Total à gérer sur le plan d'épandage				18 747	15 026	Kg

FILIERE DE VALORISATION FUTURE DES EFFLUENTS EARL LMA PASQUIER

■ Calculs de la production totale d'effluent de l'exploitation

Catégories	Effectifs	Prod / an	Mois / mode de logement			Normes / animal / an (kg)		Rejets totaux (kg/an)*	
			L	F	Pât.	N	P ₂ O ₅	N	P2O5
Bâtiment 1 : 1 460 m²									
V_Dinde (sexes mélangés)	11 680	22 192		8,3		0,237	0,230	5 260	5 104
V_Poulet Standart	33 580	63 802		2,3		0,028	0,015	1 786	957
Bâtiment 2 : 1 815 m²									
V_Dinde (sexes mélangés)	14 520	27 588		8,3		0,237	0,230	6 538	6 345
V_Poulet Standart	41 745	79 316		2,3		0,028	0,015	2 221	1 190
Bâtiment 2 : 1 815 m²									
V_Dinde (sexes mélangés)	14 520	27 588		8,3		0,237	0,230	6 538	6 345
V_Poulet Standart	41 745	79 316		2,3		0,028	0,015	2 221	1 190
Total								24 564	21 131

Total **24 564** **21 131** kg

■ Calculs de la composition et de la quantité d'effluents

Effluent	Vol. m ³ , t	Teneurs		Total (kg)	
		N	P ₂ O ₅	N	P ₂ O ₅
Production <i>Fumier de volailles</i>	957	25,67	22,08	24 564	21 131

Total à gérer sur le plan d'épandage **24 564** **21 131** Kg

NCA, Etudes et Conseils - 11, Allée Jean Monnet 86 170 Neuville De Poitou



Comme c'est le cas actuellement, les fumiers avicoles ne seront pas stockés sur site.

L'ensemble des fumiers est et sera exporté vers la plateforme de compostage de la SAS VIOLLEAU à la Forêt-sur-Sèvre après le départ des animaux.

L'exportation des effluents se fait par camion bâché et au caisson imperméable, vérifié systématiquement avant chaque chargement. Ceci évite tout envols de poussière et risque sanitaire associé au fumier. La bâche est étanche à l'eau et perméable au gaz.

Chapitre 2 : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

I. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET EFFETS MESURES POUR ÉVITER RÉDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS DE L'EXPLOITATION SUR LE MILIEU

Afin de faciliter la prise de connaissance de l'étude d'impact, il est proposé au lecteur dans le présent résumé un tableau de synthèse reprenant les grands thèmes de l'étude d'impact : milieu humain, milieu physique et milieu naturel.

Pour chacun de ces thèmes et leurs sous-thèmes, l'état initial est décrit, ainsi que les éventuels effets du projet sur celui-ci et les mesures visant à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs sur l'environnement (ERC) correspondantes qui seront prises par le maître d'ouvrage.

Les effets sont classés par typologie :

- Temporaire (T) / Permanent (P)
- Direct (D) / Indirect (I)
- Positif (P+) / Négatif (N-)

L'agrandissement de l'élevage va s'accompagner d'un certain nombre de mesures évitant, réduisant et compensant si nécessaire, les différents impacts définis précédemment ; elles seront présentées pour chaque thème abordé en suivant la description de l'impact potentiel du projet. Par la conduite de l'élevage, l'EARL LMA PASQUIER s'attachera particulièrement :

- à protéger la ressource en eau et l'environnement,
- à préserver la qualité de l'air,
- à éviter, voire limiter, les nuisances sonores et olfactives,
- à maintenir un bon état sanitaire des installations,
- à prévenir les risques d'accidents,
- à garantir la sécurité au sein de l'installation et vis-à-vis des tiers.

L'ensemble de ces mesures permettra de garantir l'innocuité de l'installation vis-à-vis des tiers, de l'environnement et de la ressource en eau.

De plus, l'EARL LMA PASQUIER s'engage à respecter l'ensemble des exigences réglementaires qui régissent actuellement l'existence d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, ainsi que les prescriptions spécifiques prises aux niveaux départemental et régional :

- Le Code de l'environnement,
- L'arrêté du 27 décembre 2013 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant de l'autorisation au titre des rubriques n°2101, 2102, 2111 et 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Les programmes d'actions dans la zone vulnérable aux nitrates.
- L'arrêté préfectoral d'autorisation à venir.

Thème	État initial	Enjeu	Principaux effets potentiels du projet		Type	Mesures ERC envisagées	Impacts résiduels
Environnement humain							
Situation spatiale	La commune de Cirières est située dans les Deux-Sèvres. Le projet est situé sur des bâtiments et un site d'exploitation déjà existants de l'EARL LMA PASQUIER	-	-		-	-	-
Démographie	En 2014, Cirières dénombrait 1 010 habitants, en légère hausse	Nul	-		-	-	-
Activités socio-économiques	Le lieu-dit de la Fuzelière ne dispose pas d'autres entreprises que l'exploitation de l'EARL LMA PASQUIER	Faible	<i>Projet</i>	Pérennisation des quatre emplois existants. Maintien d'une activité économique en lien avec le fonctionnement de l'élevage.	P+ I P	-	Effet positif
Patrimoine et biens culturels	Le projet ne contient pas de zone archéologique et est hors de zone de présomption de prescriptions archéologiques. Aucun monument historique n'est répertorié dans un rayon de 5 km autour du site d'élevage.	Nul	<i>Projet</i>	Bâtiment 1 déjà construit depuis 1992 et bâtiments 2 et 3 construits suite à l'arrêté d'enregistrement de 2018.		-	-
Urbanisme	La commune de Cirières est soumise au RNU. Elle intégrera le PLUI d'agglomération du bocage bressuirais. La parcelle d'implantation des bâtiments avicoles est compatible avec le RNU.	Faible	<i>Projet</i>	Le projet est compatible avec les dispositions actuelles du RNU (bâtiments déjà construits).	I P	-	-
SDAGE et SAGE	SDAGE Loire Bretagne adopté en 2015 établit des orientations visant à 61% des eaux en bon état d'ici 2021. Localement, le SAGE du Thouet, en phase d'élaboration, et le SAGE de la Sèvre-Nantaise approuvé par arrêté en 2005 fixent les principaux enjeux.	Moyen	<i>Projet</i>	Effet sur le prélèvement de la ressource en eau essentiellement. Exportation du fumier vers une plateforme de compostage	N- D P	Mesure E n°10 : Exportation du fumier vers une plateforme de compostage. Mesure E n°11 : Séparation des eaux usées et pluviales et gestion, traitement adapté de ces eaux Mise en place d'une poche de récupération des eaux de usées et de lavage du bâtiment 1 et assainissement non collectif avec filtre à sable sur les bâtiments 2 et 3. Mesure E n°12 : Utilisation d'une alimentation adaptée (phytases, multi-phase) afin de réduire la concentration en phosphore et azote des déjections.	Négligeable
Santé humaine	<u>Bruit</u> : Le secteur d'étude ne présente pas de source sonore particulière hormis les bruits de la campagne. L'élevage déjà existant est source de nuisances légères liées au transport et au fonctionnement de l'exploitation <u>Qualité de l'air</u> : Qualité de l'air surveillée par ATMO Nouvelle-Aquitaine ; l'agriculture et l'industrie occupent une place importante dans la part des émissions atmosphériques (notamment ammoniac) du département de Deux-Sèvres. Les indices de qualité de l'air sont le plus souvent bons à très bons (≤ 4) au niveau de Niort et de Airvault. <u>Ambiance lumineuse</u> : Il y a peu de pollution lumineuse compte tenu des environs ruraux.	Moyen	<i>Projet</i>	<u>Bruit</u> : La présence de l'élevage déjà existant limitera l'augmentation de bruit. Cette dernière sera liée essentiellement au transit de camions légèrement plus fréquents. <u>Ambiance lumineuse</u> : Les bâtiments 2 et 3 utilisent la lumière naturelle et sont fermés, ne provoquant pas de pollution lumineuse. <u>Déchets</u> : Le projet n'engendrera pas une production accrue de déchets <u>Emissions atmosphériques</u> : Emissions possibles de poussières, GES et ammoniac	N- D P	Mesure E n°3 : Fonctionnement discontinu et minimisé des engins motorisés (ventilateurs, alimentation) Mesure E n° 13 : Implantation des bâtiments avicoles contre les vents dominants, de sorte qu'aucune habitation proche ne se situe sous les vents Mesure R n°1 : Tri sélectif des DIND par l'exploitant et collecte par l'Aglo 2B Mesure R n°2 : Collecte et évacuation des DID vers des centres de traitement agréés Mesure R n°3 : Récupération pour destruction des déchets vétérinaires et animaux par une société d'équarrissage et un centre de traitement agréé Mesure R n°4 : Système de brumisation prévu pour limiter l'émission de poussière dans les bâtiments Mesure E n° 8 : Stabilisation des voies d'accès	Négligeable
	<u>Risques sanitaires</u> : L'élevage déjà présent veille à limiter le risque sanitaire en respectant la réglementation sanitaire en vigueur et en adoptant une série de mesures : Vide sanitaire, lutte contre les nuisibles, ventilation dynamique, prophylaxie, export des effluents organiques	Moyen	<i>Projet</i>	La majeure partie des impacts théoriques concerne uniquement les personnes travaillant sur le site et sont le cas d'un dysfonctionnement de l'élevage.	N- D P	Mesure E n°1 : Nombre suffisant de points d'accès à l'alimentation et à l'eau, et confinement des animaux à l'intérieur Mesure E n°3 Stockage des animaux morts dans un local réfrigéré semi-enterré à l'écart des bâtiments. Mesure E n°4 : Mise en place d'une méthode de traçabilité afin de suivre l'état sanitaire de l'élevage	Négligeable

Thème	État initial	Enjeu	Principaux effets potentiels du projet		Type	Mesures ERC envisagées	Impacts résiduels
						Mesure E n° 5 : Désinfection des bâtiments entre les bandes, durée du vide sanitaire au minimum de 14 jours et adoption d'un programme de prophylaxie avec vétérinaire attitré et prévention systématique. Mesure E n° 6 : Respect de la réglementation concernant la densité des volailles	
Risques technologiques	<p><u>Risque industriel</u> : Aucun site SEVESO n'est présent à moins de 35 km de la commune, qui n'est pas soumise au risque de rupture de barrage</p> <p><u>Transport de Matières Dangereuses (TMD)</u> : La commune d'implantation est concernée par le risque.</p> <p><u>Pollution des sols</u> : Aucun site pollué (ou potentiellement pollué) de la base de données BASOL n'est répertorié sur les communes du projet. Le site BASOL le plus proche se situe à Cerizay à 11 km. 2 sites industriels de la base de données BASIAS sont recensés sur la commune du site d'élevage.</p>	Nul					
Environnement physique							
Hydrologie	<p><u>Eaux superficielles</u> : Le site d'élevage est concerné par le bassin versant de l'Argenton et ses affluents, depuis la source jusqu'à Nueil-sur-Argent. La qualité des eaux sur le cours d'eau de l'Argent est de bonne à très bonne qualité mais la masse d'eau.</p> <p><u>Zones de gestion, de restriction ou de réglementation</u> La commune de Cirières est située en zone vulnérable aux nitrates, elle est hors zone de répartition des eaux souterraines.</p> <p><u>Zones humides</u> : La pré-localisation des zones humides ainsi que les relevés de terrain indiquent qu'il n'y a pas de zone humide sur le site de l'exploitation.</p>	Fort	Projet	Risque de pollution ponctuelle et diffuse par une gestion inadaptée.	N-D P	Mesure E n°10 : Exportation du fumier vers une plateforme de compostage. Mesure E n 11 : Séparation des eaux usées et pluviales par des gouttières et par une poche de récupération des eaux usées Mesure R n°6 : Analyse du fumier de volailles	Négligeable
Hydrogéologie	<p><u>Masses d'eau</u> : Sur plus d'une centaine d'ouvrages recensés, la profondeur des aquifères est comprise entre quelques mètres et 103 m au maximum, avec une moyenne de 40 m.</p> <p><u>Captages d'alimentation en eau potable</u> Les fichiers de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Poitou-Charentes mettent en évidence l'absence de captages et de périmètres de protection sur le site d'élevage.</p>	Moyen	Projet	Risque de pollution ponctuelle / accidentelle par une gestion inadaptée.	N-I P	Idem que les mesures appliquées pour la protection des eaux superficielles	Négligeable
Climat	<p><u>Température</u> : Température moyenne annuelle de 11,6°C, amplitude thermique de 14.5°C</p> <p><u>Pluviométrie</u> : Pluviométrie qui atteint un cumul annuel moyen de 849,9 mm.</p> <p><u>Rose des vents</u> : les vents dominants soufflent principalement du Sud-ouest au Nord-est. Les vents les plus fréquents ont une vitesse 1,5 à 4,5 m/s (59,0%).</p>	Faible	Projet	Accroissement limité des émissions atmosphériques impactant le climat (CO ₂ , ammoniac, NO ₂ etc.)	D P	Mesure E n° 2 : Fonctionnement discontinu et minimisé des engins motorisés (ventilateurs, alimentation) Mesure E n°12 : Utilisation d'une alimentation adaptée (phytases, multi-phase) afin de réduire la concentration en phosphore et azote des déjections. Mesure R n°7 : Choix des matériaux pour favoriser l'économie d'énergie (isolation thermique au niveau des murs, éclairages adaptables...).	Négligeable
Risques naturels	<p><u>Inondations</u> : Le site est hors zone inondable.</p> <p><u>Séisme</u> : zone d'aléa sismique modérée (niveau 3)</p> <p><u>Aléa retrait-gonflement</u> : Zone d'aléa au retrait-gonflement argiles.</p> <p><u>Mouvement de terrain</u> : pas de risque particulier.</p> <p><u>Risque météorologique</u> : commune à risque de vent violent/tempête.</p> <p><u>Feu de forêt</u> : non concernée.</p>	Nul					
Environnement naturel							

Thème	État initial	Enjeu	Principaux effets potentiels du projet		Type	Mesures ERC envisagées	Impacts résiduels
Paysage	Le site du projet se situe dans une zone bocagère à vocation agricole. Le paysage se compose de matrice agricole, avec corridors de haies et taches de bois. Le bâtiment accueillant le projet est déjà existant et en fonctionnement	Nul	<i>Projet</i>		N-D P	Mesure E n°17 : Choix de matériaux favorisant l'intégration paysagère des bâtiments Mesure R n° 10 : Site entouré intégralement de haies champêtres et arbres fruitiers et plantations supplémentaires courant 2019 Mesure R n° 11 : Entretien des haies champêtres et arbres entourant les bâtiments	Négligeable
Zones naturelles	<u>Recensement dans un rayon de 5 km :</u> - Aucune zone naturelle remarquables n'est présente dans un rayon de 5 km du site d'élevage. La plus proche est à 13 km. <u>Recensement dans un rayon de 10 km :</u> - Aucune Zone Natura 2000 n'est présente dans un rayon de 10 km autour de l'élevage. La plus proche est à 17 km.	Nul	Projet				
Flaune, Flore & Habitats	<u>Flore et habitats :</u> Aucune espèce remarquable n'a été répertoriée sur le site de l'exploitation. Les haies et arbres entourant le site seront maintenues et d'autres plantations seront effectuées courant 2019.	Très faible	<i>Projet</i>	Effet négligeable du dérangement car les bâtiments sont déjà existants sur le site de l'exploitation.	D P	Mesure E n°7 : Lutte contre les nuisibles Mesure R n° 10 : Site entouré intégralement de haies champêtres et arbres fruitiers et plantations supplémentaires courant 2019	Négligeable

Chapitre 3 : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

Une étude de dangers a pour objet de caractériser, d'analyser, d'évaluer, de prévenir et de réduire les risques d'une installation, autant que technologiquement réalisable et économiquement acceptable, que leurs causes soient intrinsèques aux substances ou matières utilisées, liées aux procédés mis en œuvre ou dues à la proximité d'autres risques d'origine interne ou externe à l'installation.

L'étude de dangers consiste :

- à réaliser l'inventaire des différents risques encourus sur le site,
- à décrire les mesures de prévention, de protection et d'intervention propres à réduire la probabilité et les effets d'un accident s'il survenait.

L'analyse doit être effectuée en ayant toujours comme objectif la sécurité des personnes et des biens à l'intérieur du site, mais aussi vis-à-vis du voisinage et de son environnement.

La sécurité concerne essentiellement les personnes travaillant sur le site d'élevage, puisqu'il n'y a pas de voisinage immédiat (premier tiers à près de 115 m du premier bâtiment d'élevage).

La méthode employée pour cette analyse de risques consiste à :

- Identifier les **risques d'origine externe** au site : phénomènes naturels et environnement proche ;
- Identifier les **risques d'origine interne** au site : liés aux produits utilisés et au procédé ;
- Analyser les **accidents survenus** sur des installations de même type ;
- Evaluer de manière qualitative la **probabilité** d'apparition et la **cinétique** et la **gravité** des effets de chaque risque identifié ;
- Décrire les **mesures générales** en termes de sécurité et les **moyens de prévention, de protection et de lutte** contre les risques identifiés.

I. IDENTIFICATION DES POTENTIELS DE DANGERS

I.1 Potentiels de dangers liés à l'environnement du site

Risque foudre

Le risque lié à la foudre est un risque évalué comme faible sur le site.

Risque sismique

Le site d'implantation se trouve exposé à un risque sismique modéré (zone de sismicité 3) : il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments de cette catégorie.

Risque inondation

Le site n'est pas en zone inondable et présente une sensibilité nulle par rapport au risque de remontée de nappes.

Risques liés aux températures et évènements climatiques extrêmes

Le site de l'exploitation n'est pas dans une région soumise à des températures susceptibles de générer un risque particulier et de perturber le fonctionnement de l'installation ou d'endommager le matériel.

Activités voisines

Le site d'élevage est situé en dehors du bourg de Cirières, en bordure d'une route ne contenant aucune activité industrielle. Le tiers le plus proche est situé à 190 m.

Intrusion, actes de malveillance

La sécurité du site est assurée par la fermeture des bâtiments, par une caméra à l'entrée du site, par une caméra dans le bâtiment 2 et une dans le bâtiment 3 et par une présence quotidienne des exploitants.

Voies de circulation

En ce qui concerne les voies de circulation internes (entre les différents bâtiments), la vitesse sera limitée à 10 km/h. Une attention particulière sera prise dans la mesure où des tiers seront présents à proximité et de manière à éviter les risques de collision entre engins de manutention et véhicules de livraison.

I.2 Potentiels de dangers liés aux produits

I. 2. a. Dangers liés au stockage de fioul

Le site d'élevage possède 1 cuve de stockage de fioul de 1 500 L pour le fonctionnement du groupe électrogène et des engins agricoles. La cuve est munie d'une double-paroi, afin de prévenir les pollutions.

La quantité de fioul stockée sur le site est inférieure au seuil de déclaration fixé par la rubrique n°4331 de la nomenclature des installations classées.

I. 2. b. Dangers liés au stockage de gaz

L'ensemble du bâtiment 1 est chauffé par un système de 2 canons (générateur gaz progressif GEOSS d'une puissance de 15 à 85KW)

Les bâtiments 2 et 3 sont chauffés par un système de 4 canons (puissance de 67 kw) répartis sur la surface du bâtiment.

Les deux bâtiments sont alimentés grâce à 3 citernes à gaz de 3,2 t chacune

Une vanne de barrage gaz est installée sur le coté de chacun des bâtiments avicoles sous verre dormant, clairement identifié.

I. 2. c. Dangers liés aux effluents d'élevage

Parmi les principales sources d'écoulement accidentel pouvant se produire dans un élevage figurent les débordements ou les fuites lors du transport des effluents jusqu'à la plateforme de compostage.

Ces risques demeurent très limités dans la mesure où les effluents sont solides et enlevés dès le départ des bandes pour être exportés vers la plateforme de compostage.

L'exportation des effluents se fait par camion bâché et au caisson imperméable, vérifié systématiquement avant chaque chargement. Ceci évite tout envols de poussière et risque sanitaire associé au fumier. La bâche est étanche à l'eau et perméable au gaz.

Le travail d'un éleveur nécessite aussi l'utilisation et la manipulation de produits vétérinaires ou de désinfection. C'est pourquoi là encore des règles de précautions et de sécurité s'imposent.

I.3 Potentiels de dangers liés au procédé et aux équipements

I. 3. a. Dangers liés aux équipements

Les dangers associés aux équipements en place détaillés dans le tableau suivant.

Equipement / ouvrage	Evènements redoutés	Phénomènes dangereux
Installation électrique	Dysfonctionnement, court-circuit, défaut d'isolement	Incendie
Chaudière à gaz	Dysfonctionnement Ventilation défectueuse	Intoxication Incendie/explosion
Groupe électrogène	Dysfonctionnement, émission de gaz toxiques	Intoxication, Incendie

Tableau 3 : Risques liés aux équipements

I. 3. b. Dangers liés à l'exploitation du site

Les dangers associés à l'exploitation du site proviennent de la circulation et des manœuvres des engins : véhicules de livraison, chargeur télescopique... qui peuvent être à l'origine d'accidents.

II. REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS

II.1 Risque principal sur l'exploitation

Le principal risque sur l'élevage est l'incendie, vu le stockage de litière menue-paille au niveau des silos, le stockage d'alimentation et la présence d'installations électriques.

II.2 Mesures pour réduire ce risque

Conformément à la loi, il sera réalisé annuellement un audit de conformité des installations électriques. Le risque de départ de feu lié aux systèmes de chauffage au gaz est exceptionnel dans la mesure où le respect des normes constructeur en la matière est respecté. Les matériaux utilisés pour les bâtiments seront choisis en fonction de leur résistance au feu et les sols en terre battue seront incombustibles.

La conception du projet a donc pris en compte l'intégration d'éléments et d'équipements permettant de maîtriser les potentiels de développement d'incendie, tels que :

- Utilisation de matériaux de construction résistants au feu,
- Formation technique et sécurité du personnel,
- Utilisation d'équipements de sécurité performants (capteurs ...),
- Réalisation d'audits de conformité des installations source de risques d'incendie,
- Mise en place de signalisation et d'affichage (interdiction de fumer, ...).

Enfin, les bâtiments ont été implantés sur la parcelle de manière à minimiser les risques pour l'environnement, grâce au respect des distances nécessaires au passage des secours en cas de besoin, des distances entre les installations. Les différents moyens de prévention, de protection et de lutte sont présentés par la suite.

III. ACCIDENTOLOGIE ET RETOUR D'EXPERIENCE

L'identification des dangers et l'étude d'accidentologie ont permis d'identifier 3 risques majeurs, inhérents aux installations d'élevage. Ces événements redoutés sont l'incendie/explosion, l'intoxication/asphyxie et la pollution du milieu.

Afin d'améliorer la démarche de prévention des risques sur les élevages, le BARPI propose un certain nombre d'orientations suite à l'analyse des accidents :

- Sensibilisation des exploitants et des organismes professionnels concernés à la prévention des risques ;
- Information des personnes (visiteurs, personnel) sur les risques existants et les précautions ;
- Identification des équipements, matières dangereuses/polluantes pour les personnes, l'environnement, les biens ou l'outil de production ;
- Aménagement, sécurisation de l'installation et établissement de consignes de sécurité (avec vérification de leur application) ;
- Contrôle et entretien réguliers des installations ;
- Formation du personnel à la prévention des risques et aux conduites à tenir en cas d'accident ;
- Anticipation des difficultés que pourraient rencontrer les services de secours en cas d'intervention sur site (accessibilité, point d'eau, matières dangereuses éloignées des matières combustibles ou facilement déplaçables, évacuation des animaux ;
- Partage du retour d'expérience de situations d'accidents ou d'incidents avec d'autres exploitants.

IV. ANALYSE DE RISQUES

L'analyse de risques est ici menée de manière proportionnelle aux risques existants sur le site d'élevage.

La **probabilité d'occurrence** de ces risques, ou fréquence de l'événement redouté, correspond à la probabilité que le scénario identifié se réalise. Elle est évaluée de manière qualitative en se basant sur le tableau ci-après, issu de l'arrêté du 29 septembre 2005.

Tableau 4 : Grille de probabilité (Annexe 1 de l'arrêté du 29/09/2005)

Niveau de probabilité	Probabilité	
	Appréciation qualitative	
A	Fréquent	Événement courant : s'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie des installations, malgré d'éventuelles mesures correctives.
B	Probable	Événement probable : s'est produit et/ou peut se produire pendant la durée de vie de l'installation.
C	Peu probable	Événement improbable : un événement similaire déjà rencontré dans le secteur d'activité, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité.
D	Rare	Événement très improbable : s'est déjà produit dans ce secteur d'activité, mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité.
E	Extrêmement rare	Événement possible mais extrêmement peu probable : n'est pas impossible au vu des connaissances actuelles, mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années, d'installations.

Pour l'élevage, les dangers peuvent être classés suivant la classification ci-dessous :

Tableau 5 : Classification des risques sur l'élevage

Risque	Probabilité	Conséquences
Incendie - explosion	D	Destruction bâtiment et site, pollution de l'air
Ecoulement accidentel	D	Pollution de l'eau
Risques climatiques naturels (foudre, vents, inondation)	D	Destruction bâtiment, endommagement matériel
Risques électriques	D	Dysfonctionnement élevage
Risques divers :		
Accidents corporels	C	Blessures des exploitants et des animaux
Accidents de la circulation	D	

La **gravité** des conséquences de ces risques se définit comme modérée, selon la grille de gravité de l'annexe 3 de l'arrêté du 29/09/2005. Les conséquences se limitent au périmètre du site.

Les risques existants sont donc considérés comme **acceptables**. Les mesures de prévention, de protection et de lutte sont précisées pour chaque type de risque recensé.

V. MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION MIS EN ŒUVRE

La surveillance et l'entretien courant de l'installation seront assurés par l'exploitant, tandis que la maintenance spécifique sera assurée par des entreprises extérieures spécialisées. Les différents équipements font l'objet d'une vérification régulière et l'étalonnage des appareils de mesure sera réalisé à fréquence régulière, conformément à la réglementation.

Toute intervention sur une machine tournante nécessite un arrêt. De même, en cas de panne ou de maintenance, les appareils électriques seront arrêtés et le courant sera coupé. De plus, les armoires

électriques seront consignées, afin d'empêcher leur remise en marche par une personne extérieure à l'intervention. Cependant, l'éclairage et la ventilation seront conservés pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, les stockages de fourrages seront réalisés sur des bâtiments séparés des bâtiments de l'élevage avicole et de la bergerie, afin de limiter les risques de propagation.

Toutes les portes peuvent être manœuvrées de l'intérieur. L'exploitant veille à éviter tout encombrement à l'intérieur des bâtiments ou à l'extérieur, en particulier dans les zones d'évacuation. La propagation d'un feu sera très limitée compte tenu du respect des distances réglementaires entre les bâtiments

Lors des trajets de livraison d'intrants ou de transport du fumier, toutes les précautions seront prises pour éviter un accident de la circulation.

Enfin, les bâtiments seront clos afin d'éviter l'intrusion de personnes étrangères à l'installation.

V.1 Moyens de prévention contre l'incendie

➤ Consignes spécifiques

- Plans d'évacuation et consignes de sécurité incendie : localisation des emplacements du matériel de lutte, itinéraire d'évacuation, personnes et organismes à contacter en cas de sinistre, ainsi que le personnel d'intervention.

➤ Consignes d'exploitation

- Affichage de l'interdiction de fumer et de pénétrer avec une flamme nue dans les parties présentant des risques particuliers d'incendie (et d'explosion) ;
- Affichage du numéro de téléphone du poste de secours le plus proche dans le bureau (Cerizay), et des consignes indiquant la conduite à tenir en cas d'incendie.

➤ Contrôle des installations

- Contrôle annuel des installations électriques, matériels d'éclairage et d'alimentation en courant électrique par un technicien compétent.

➤ Formation du personnel

- Formation à la lutte contre l'incendie.

V.2 Moyens de prévention contre l'explosion

La probabilité du risque d'explosion est faible sur l'élevage. L'exploitation possède une cuve de fioul d'une contenance de 1 500 L, munies d'une double-paroi.

Le stockage de fioul ne peut subir une explosion qu'en raison d'un incendie qui surviendrait au niveau des bâtiments.

Le site contient également trois citernes de gaz de 3,2 t chacune susceptibles d'être à l'origine d'une explosion. Une vanne de barrage gaz est installée à l'entrée de chaque bâtiment sous verre dormant, clairement identifiée et au niveau des citernes.

V.3 Moyens de prévention contre la pollution du milieu

➤ Les ouvrages et véhicules

L'étanchéité des ouvrages sera régulièrement contrôlée. De même, l'étanchéité des véhicules de transport (camions) sera vérifiée de façon systématique avant chargement du fumier, pour éviter toute fuite d'effluent sur la voie publique.

➤ Le stockage de fioul, , des produits vétérinaires et d'entretien

Concernant les cuves de stockage de fioul, la principale mesure à mettre en place est l'installation d'une cuve de rétention, de même capacité, permettant de contrer tout risque de fuite du contenu dans le milieu naturel.

Certains produits demandent une conservation dans un réfrigérateur ; c'est le cas des produits vétérinaires, tels que les vaccins, dont le temps de stockage sur l'élevage est très court. Ce stockage dans des enceintes closes évitera tout déversement accidentel dans le milieu naturel.

La gestion des eaux sur le site garantit la protection des eaux et du sol.

➤ L'élimination des déchets

Au maximum, les déchets seront triés et valorisés en déchetterie. Les ferrailles, huiles, pneus seront collectées par des établissements spécialisés.

Les déchets médicamenteux (flacons et médicaments périmés ou qui ne sont plus utilisés) seront repris par une collecte médicale. En attendant, ceux-ci seront stockés dans des bidons sécurisés et boîtes spécifiques.

VI. MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

➤ Les issues de secours

- Portes manœuvrables de l'intérieur ;
- Respect des distances réglementaires entre les ouvrages ;
- Maintien du site et des locaux désencombrés, en particulier dans les zones d'évacuation.

➤ La détection incendie

Le site d'élevage est surveillé par les personnes travaillant sur l'élevage. Elles sont formées à la conduite à tenir en cas d'incendie.

➤ Les moyens d'alerte

L'élevage est doté d'un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible en cas d'accident. Les numéros utiles en cas d'urgence sont visibles à proximité du téléphone.

L'élevage est également doté d'une alarme sonore complétée d'un transmetteur téléphonique en cas de mauvais fonctionnement de l'élevage (coupure d'électricité, problème de ventilation ou de régulation de température), reliée au téléphone portable de l'exploitant (alarme répondant à la norme NF C 15-100).

Ce moyen d'alerte est efficace. Ce système couplé à la formation de l'éleveur permet une rapidité et une efficacité dans la gestion du risque incendie.

Enfin, l'élevage possède 3 caméras vidéo sur site.

➤ La voie d'accès pompiers

Les routes départementales qui mènent à l'élevage permettent aisément la circulation d'un camion de 18 tonnes.

Le plus proche Centre de Secours de Sapeurs-Pompiers se situe à Cerizay, à environ 4 km du site d'élevage. Le numéro de téléphone à appeler (le 18 ou le 112) est affiché dans le bureau, ainsi que les consignes indiquant la conduite à tenir en cas d'incendie.

La circulation des pompiers est possible grâce à l'existence de voies carrossables tout autour des bâtiments.

Les installations présentant le plus de risque vis-à-vis d'un incendie sont aisément accessibles et permettent d'intervenir rapidement.

➤ Extincteurs

Les extincteurs dans les bâtiments sont conformes aux normes en vigueur et une maintenance régulière sera planifiée. Les extincteurs sont de type ABC et CO₂ et sont disposés dans les zones à risques. Leur nombre est déterminé en fonction de la disposition des locaux et des zones à protéger conformément à la réglementation en vigueur. Un extincteur portatif CO₂ est notamment installé à proximité des armoires ou locaux électriques.

L'extincteur de type ABC ou poudre polyvalente agit sur 3 classes de feu et est à réserver aux locaux où un feu dû au gaz est à craindre. L'extincteur CO₂ agit principalement sur les feux d'origine électrique.

Il existe 9 extincteurs sur le site d'étude :

- Un extincteur de type ABC et un extincteur de type CO₂ dans le sas d'entrée du bâtiment 1.
- Un extincteur de type ABC et un extincteur de type CO₂ dans le sas d'entrée du bâtiment 2.
- Un extincteur de type ABC et un extincteur de type CO₂ dans le sas d'entrée du bâtiment 3.
- Un extincteur de type ABC et un extincteur de type CO₂ dans le local technique.
- Un extincteur de type CO₂ dans la salle de réunion.

➤ Besoins en eau pour la défense incendie du site

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux bâtiments en 2018, une concertation entre le SDIS 79 et les exploitants a eu lieu afin de définir les besoins en eau pour la défense incendie du site.

Ainsi, il a été défini qu'une réserve incendie de 120 m³ était nécessaire pour la défense incendie du site.

Néanmoins, les exploitants ont choisi de mettre en place une réserve incendie d'un volume de **240 m³** à environ 15 m du 1^{er} bâtiment afin de pouvoir utiliser une partie des eaux pluviales -envoyée et contenue dans la réserve incendie- pour le nettoyage des bâtiments.

La réserve a été mise en place courant 2018 suite à la construction des deux nouveaux bâtiments d'élevage.

De plus, un étang se trouvant à moins de 300 m en contrebas du site en direction du bourg de Cirières peut également servir de réserve incendie.

Ainsi, le site de l'exploitation dispose d'une quantité d'eau suffisante et à proximité immédiate pour gérer le risque incendie.

➤ **La gestion des eaux d'extinction d'incendie**

En cas d'incendie, les pompiers lutteront contre les feux dans le but d'éviter toute propagation à d'autres bâtiments ou dans le but de sauver des vies humaines.

L'usage de l'eau sera limité à ces objectifs et les quantités d'eau nécessaires seront donc raisonnables, à contrario de l'objectif d'éteindre le feu sur l'ensemble des bâtiments.

En cas d'incendie, les eaux d'extinction seront aux mieux confinées au niveau des bâtiments (dalle et muret béton), pour un stockage temporaire avant d'être pompées pour être éliminées via une filière de traitement adaptée.

Devant chaque bâtiment, un regard est présent sur chacune des aires stabilisées afin de collecter les éventuelles eaux d'extinction déversées sur ces surfaces. Elles rejoindront la poche d'eaux usées (bâtiment 1) ou le réseau d'eaux pluviales avant d'être pompées (bâtiments 2 et 3).

